

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 02 MAI 2012

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, MALEIG, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Anne BARBET
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Nathalie REGUEIRO
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Bernard UTHURRY

<u>Suppléants</u> :	Patrice CRESTE	suppléant de	Marie ECHEPARE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Marie-Lyse GASTON
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, André LABARTHE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120502-11-PER

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

M. LEES indique qu'afin de répondre à l'ouverture des bassins extérieurs de la piscine intercommunale durant la période estivale, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers suivants :

- Emplois de surveillant de baignade (titulaires du B.N.S.S.A) dont les dates d'emploi pourront être modulées selon les besoins du service ; rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives :
 - mois de juin, juillet et août 2012 11 postes d'un mois à temps non complet
- Emplois Accueil-vestiaires dont les dates d'emploi pourront être modulées selon les besoins du service, rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe :

- mois de juillet et août 2012 8 postes de 15 jours à temps non complet

- Emplois d'Agent d'entretien, rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe :

- du 1^{er} au 31 juillet 2012 1 poste d'un mois à temps complet

- du 1^{er} au 31 août 2012 1 poste d'un mois à temps complet

Pour information, il est rappelé que la Communauté de Communes fait également appel à des jeunes pour le service de la Médiathèque, les services administratifs de la collectivité durant les mois de juillet et août 2012, mais il n'est pas nécessaire de créer de postes supplémentaires en ce sens que ces personnes viennent remplacer les agents en congés annuels.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Général 2012 (section fonctionnement).

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport
- **ACCEPTE** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 02 mai 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT